

Mot de soutien d'Axelle Lemaire

N'ayant pu participer à la manifestation, Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, nous a fait part d'un message à transmettre.

Bonjour à tous,

Je suis ravie de pouvoir dire un mot à l'occasion de cette manifestation et je remercie Financement Participatif France pour l'organisation de cet événement.

Comme vous le savez peut-être déjà, les pouvoirs publics sont très attentifs au secteur du financement participatif.

La France a ainsi été un des premiers pays à donner un cadre permettant le développement du financement participatif avec l'ordonnance de mai 2014, cadre que nous adaptons au fur et à mesure de l'évolution du secteur. Les plafonds du crowdfunding par prêt seront ainsi bientôt doublés.

Le succès de ce secteur est au rendez-vous, avec 300 millions d'euros collectés en 2015 en France sur les plateformes de financement participatif, contre 152 millions en 2014, soit un doublement des montants collectés en un an.

Ensuite, dans le cadre de l'initiative FrenchTech, lancée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en 2015, je pourrais très bientôt annoncer les réseaux thématiques French Tech qui complètent la structuration territoriale de la French Tech. La FinTech en constituera très probablement un des axes, ce qui doit permettre de fédérer les acteurs de ce secteur et contribuer au développement d'un véritable écosystème sur tous nos territoires. Comme l'illustre le thème de cet événement, les territoires sont en effet les lieux privilégiés d'appropriation de cet outil de financement.

Enfin, pour encourager le développement économique de ce secteur et l'innovation, l'approche en termes de supervision évolue en France. L'ACPR et l'AMF ont mis en place au début du mois un pôle Fintech-Innovation, qui vise à accompagner les Fintech dans leurs démarches de mise en conformité avec la réglementation. Un forum de dialogue commun avec les professionnels de la Fintech a également été instauré, ce qui devra permettre de réfléchir à l'allègement de certains processus réglementaires.

Je tiens aussi à souligner ici l'attention que porte le gouvernement à la technologie blockchain. Cette technologie incarne des perspectives de progrès en matière de rapidité d'exécution des transactions, de faiblesse de leurs coûts mais aussi de lutte contre la fraude dans un domaine – le domaine financier – où les obligations légales en cette matière peuvent

s'avérer très lourdes, notamment pour les Fintech. Après avoir, avec l'ordonnance du 18 avril 2016, ouvert la possibilité d'utilisation de la blockchain pour les opérations sur certains bons de caisse appelés « minibons » qui pourront être échangés sur les plateformes de financement participatif, le gouvernement vient d'être habilité dans le cadre de la loi Sapin II à prendre les mesures nécessaires pour reconnaître légalement les transactions en blockchain pour les transactions sur les titres non cotés.

Le développement de vos entreprises et l'encadrement juridique de celui-ci est donc un enjeu que nous suivons de près, dans un contexte où les Fintech en général et le financement participatif en particulier sont très appréciés des consommateurs. C'est le cas parce que vos entreprises répondent à une demande de rénovation des pratiques financières, après une crise qui a eu pour conséquence d'abîmer le crédit – si je puis dire - des intermédiaires traditionnels. Vous tendez ainsi, comme d'autres entreprises le font dans le domaine du logement ou du transport de personnes, à recréer un lien direct entre individus ou entre individus et entreprises ou collectivités et répondez ainsi à de nouvelles attentes des consommateurs, tout en permettant le financement de projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement, qu'ils soient marchands ou à but non lucratif.

Merci à tous pour votre engagement et le dynamisme et les opportunités que vous apportez à notre économie. Je vous donne rendez-vous très prochainement pour l'annonce des réseaux thématiques FrenchTech !

Axelle Lemaire

Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique